

**Assurances Collectives**  
**Syndicat des travailleurs (euses)**  
**d'Aliments Ultima inc - CSN**

	Délai de carence	Période d'attente	Banque de congés maladies	Prestation de maladie de l'assurance-emploi	Invalidité de courte durée	Invalidité de longue durée
<b>Accident non-occupationnel</b>	Aucun	Prestation d'invalidité courte durée pour 1 semaines.	Un salarié qui subit un accident non-occupationnel peut, à sa demande, conserver ses crédits de congés de maladies.	Prestation d'assurance-emploi pour 26 semaines à 55% de la rémunération admissible	Prestation d'invalidité courte durée pour 15 semaines à 55% du salaire hebdomadaire non imposable	Prestation d'invalidité longue durée à 66.67% du salaire mensuel (\$2750 max) non imposable
<b>Maladie sans hospitalisation</b>	7 jours	Prestation d'invalidité courte durée pour 1 semaines.	Le délai de carence est comblé par la banque de congés de maladies.	Prestation d'assurance-emploi pour 26 semaines à 55% de la rémunération admissible	Prestation d'invalidité courte durée pour 15 semaines à 55% du salaire hebdomadaire non imposable	Prestation d'invalidité longue durée à 66.67% du salaire mensuel (\$2750 max) non imposable
<b>Maladie avec hospitalisation</b>	Aucun	Prestation d'invalidité courte durée pour 1 semaines.	Un salarié qui subit un accident non-occupationnel peut, à sa demande, conserver ses crédits de congés de maladies.	Prestation d'assurance-emploi pour 26 semaines à 55% de la rémunération admissible	Prestation d'invalidité courte durée pour 15 semaines à 55% du salaire hebdomadaire non imposable	Prestation d'invalidité longue durée à 66.67% du salaire mensuel (\$2750 max) non imposable